

ORDRE DE PRISE DE COMMANDEMENT

1° Le Chef de Groupement DE MONTMARIN Henri, est désigné pour prendre le Commandement du Groupement VIGNEMALE à la date du 1er AOUT 1942.

2° L'adjoint de Groupement VIGNES Bertrand, assurera par intérim le Commandement du Groupement VIGNEMALE, en attendant l'arrivée du Chef de Groupement désigné à l'article 1.

3° L'adjoint de Groupement BONGARD Maurice, est affecté au Commissariat des Groupement à la date du 15 Juillet 1942.

Un délai de 15 jours lui est accordé pour rejoindre sa nouvelle affectation.

4° Le Chef BONGARD passera les consignes du Groupement VIGNEMALE au Chef VIGNES, à la date du 15 Juillet 1942. La Comptabilité finances et la comptabilité matières seront arrêtées contradictoirement à cette date.

5° Le Chef GOAILLE Roger, est mis à la disposition du Commissaire des PYRENEES, Groupement VIGNEMALE, à la date du 15 Juillet 1942.

6° Le chef de centre ARPURT Raymond et le chef de Groupe THIOLLIER Jean, sont mis à la disposition du Commissaire des PYRENEES, Groupement VIGNEMALE, à la date du 1^{er} AOUT 1942.

GRENOBLE, le 7 Juillet 1942

Le Commissaire-chef des groupements

«JEUNESSE ET MONTAGNE»

Signé: de ROUSSY de SALES